

Retour à la case départ

Christiane Driesen

Volume 38, Number 4, décembre 1993

Le *Je* du traducteur
The *I* of the Translator

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/002591ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/002591ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Driesen, C. (1993). Retour à la case départ. *Meta*, 38(4), 735–736.
<https://doi.org/10.7202/002591ar>

cer à mes projets de licence, maîtrise et agrégation. «Il suffirait de travailler le programme seule et de faire la navette pour venir passer les examens», pensai-je. Ce que je fis, tout en m'inscrivant à la faculté de Hambourg en *langues médiévales*.

Pour financer études et *navettes* entre Paris et Hambourg, j'exerçais divers petits boulots... Deux ans d'enseignement dans un lycée me dégoûtèrent définitivement de l'enseignement secondaire. J'avais l'impression de donner sans recevoir, sans apprendre en retour.

Je poursuivis néanmoins mes études jusqu'à l'oral de l'agrégation d'allemand que je ratai et j'eus enfin le courage d'avouer à ma mère que je ne me voyais guère fonctionnaire de l'Éducation nationale.

Je m'intéressais bien davantage à mes études médiévales et entrepris un doctorat sur Veldeke, un *Minnesänger* du Limbourg. Je rêvais d'une carrière de professeur en langue et littérature comparée du Moyen Âge, faisant cours à une petite élite et passant le plus clair de mon temps à la bibliothèque.

Mes premiers contacts avec la traduction furent essentiellement *alimentaires* : il fallait financer mes études et l'enseignement du français aux adultes n'offrait que des possibilités limitées. J'eus la chance de faire un véritable apprentissage. Une traductrice-interprète de conférence, débordée, me demanda de l'aider. Nous traduisions oralement et elle tapait. Plus tard elle me confia des traductions, mais me pénalisait financièrement à chaque faute d'orthographe. Très efficace lorsque «l'on tire la langue...»

Hasard heureux, hasard malheureux ? L'Université de Hambourg remplaça l'enseignement des langues médiévales par la linguistique. Fini mon rêve de carrière de rat de bibliothèque... Il était urgent de me réorienter.

J'avais commencé à *percer* en traduction, c'est-à-dire à me faire une clientèle personnelle. J'avais même fait mes premiers pas dans l'interprétation de conférence, je pensais donc qu'il serait intéressant de travailler pour les tribunaux. Le Land de Hambourg exigeant un contrôle de connaissances avant de procéder à l'assermentation des candidats, j'imaginai qu'il fallait de solides connaissances juridiques. Je m'inscrivis donc en seconde année aux cours de droit par correspondance de la faculté du Panthéon ainsi qu'à des cours de la faculté de Hambourg. Je réussis brillamment l'examen, ce qui me fit prendre conscience du peu d'exigences des autorités en matière de traduction et d'interprétation judiciaires.

Depuis cette époque, j'éprouve le plus grand plaisir à la traduction juridique et à l'interprétation auprès des tribunaux. Je persévère depuis de longues années dans une lutte pour l'amélioration des qualifications des traducteurs et interprètes judiciaires. C'est dans ce but que j'ai rédigé une thèse sur l'interprétation judiciaire en Allemagne.

L'Association hambourgeoise du BDÜ (*Bundesverband der Dolmetscher und Übersetzer*) m'ayant élue à son comité directeur comme responsable de l'interprétation judiciaire, j'ai participé à la prépara-

RETOUR À LA CASE DÉPART

Très jeune, l'interprétation m'a tentée un moment, mais n'ayant entendu parler que de l'école de Genève, cela me sembla hors de portée pour des raisons financières. J'ai donc essayé de satisfaire les ambitions de ma mère, qui s'était saignée aux quatre veines pour moi et rêvait de me voir professeur agrégé.

Je me lançais donc dans des études d'allemand et aussi de néerlandais, par curiosité et goût de convivialité : la section ne comptait qu'une quinzaine d'étudiants. Ce n'est qu'un peu plus tard que je m'aperçus de l'«*inégalité des chances*» : ils étaient en effet tous néerlandophones, alors que je n'avais pas la moindre notion de la langue batave. Impossible de changer, je travaillais donc d'arrache-pied (merci monsieur ASSIMIL!) pour deviner à peu près le génie de la littérature néerlandaise et flamande se trouvant au programme.

Poursuivant dans la fantaisie, j'eus, au second trimestre, l'idée originale de me marier et de partir m'établir à Hambourg, mais sans pour autant renon-

tion de la nouvelle loi du Land sur les conditions d'assermentation. Celle-ci est à la pointe du progrès international: elle prévoit un examen écrit d'une durée de cinq heures, consacré à la traduction juridique, et un oral comportant des épreuves de traduction à vue, interprétation consécutive et interprétation simultanée. Techniques et connaissances absolument indispensables pour garantir les droits de la défense, mais dont bon nombre de législateurs ignorent superbement l'importance. C'est pourquoi je m'efforce désormais de créer des possibilités de formation pour les candidats interprètes judiciaires, mais aussi d'informer le plus possible magistrats et avocats sur la profession.

Le BDÜ m'a également confié ce domaine au niveau fédéral et je cherche à convaincre mes collègues de lutter pour obtenir des lois analogues dans les autres Länder. La réunification de l'Allemagne nous ouvre certaines perspectives en la matière, du fait qu'il faut tout réorganiser et que nombre de collègues jouissent d'excellentes qualifications.

Pour conclure sur mes activités associatives, j'ajouterai que je coordonne la Commission Interprétation juridique et judiciaire de l'AIC qui organise des séminaires de perfectionnement juridique et souhaite contribuer à instaurer au prétoire les normes de l'interprétation de conférence.

Tous ces détours ont fini par me mener à la *case départ*, à la carrière dont je rêvais enfant: l'interprétation de conférence, devenue actuellement mon activité essentielle. Cependant je tiens toujours à la traduction. Raison avouable: c'est une excellente discipline et comme je dicte beaucoup, c'est un remarquable entraînement pour l'interprétation. Raison à peine avouable: la traduction me permet de m'adonner à ma passion de l'ordinateur et de me pardonner un peu l'obsession d'avoir la toute dernière version des logiciels.

CHRISTIANE DRIESEN
Hambourg, Allemagne